

NUMEROS INAMI

Ça coince encore et toujours

La question des numéros

Inami était sur la table du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, hier.

Constat : on n'avance pas.

● Caroline DESORBAY

Petit rappel : octobre 2014, les doyens des facultés de médecine francophones annoncent qu'ils n'accorderont plus de numéros Inami aux étudiants de dernière année faute de réserve disponible pour les promotions suivantes.

Fin décembre, Jean-Claude Marcourt s'engage à limiter le nombre d'étudiants en installant un filtre au terme de la première année en échange de quoi la ministre De Block promet de délivrer un numéro Inami à tous les étudiants en cours de cursus à condition de revoir sérieusement à la baisse le nombre de numéros attribués aux futures promotions. Un an après, on est toujours au même point. Pourquoi ?

1. Pas de chiffres « En mai 2015, Maggie De Block a remis un cadastre dynamique, détaillant le nombre de médecins – généralistes et spécialistes – actifs en

Belgique, mais on attend toujours les chiffres de la commission fédérale de planification de l'offre médicale chargée de détailler les besoins en médecins pour les années à venir dans les

différentes régions du pays. On ne les aura pas avant fin avril», regrette Caroline Persoons qui a interpellé le ministre de l'enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt sur les besoins de médecins de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La députée FDF craint que ces chiffres ne tiennent pas compte des différences importantes entre la Flandre et la Wallonie notamment en ce qui concerne le nombre d'étudiants non-résidents (30 % en Wallonie, 5 % en Flandre).

2. Pas d'accord écrit De leur côté, les doyens des facultés de médecine menacent de ne pas délivrer tous les numéros pour la promotion 2015-2016 faute d'accord écrit. « C'est comme si Maggie De Block nous donnait un chèque en blanc, argumente Marco Schetgen, porte-parole du collège des Doyens. On devrait donner un numéro à tous les étudiants sans qu'elle donne son aval. Depuis un an, elle n'en parle plus. Qu'advient-il en septembre si elle change la donne ?

La seule solution, c'est un accord écrit entre les différents ministres sur la durée et la formalisation du lissage négatif (NDLR : période durant laquelle le nombre de numéros

accordés sera revu à la baisse)».

3. Pris en otage De leur côté, les étudiants en médecine se sentent « pris en otages par les acteurs politiques » et « victimes de leurs jeux malsains ». « On commençait à voir le bout du tunnel mais la dernière sortie des doyens a replongé les étudiants de dernière année dans un doute insoutenable » regrette Quentin Lamelyn, président du Comité Inter-Universitaire des étudiants en Médecine. D'aucuns redoutent que Maggie De Block attende octobre 2016 avant de s'engager. Si les recours d'étudiants s'estimant lésés par le concours organisé en fin de première année se multiplient, le protocole d'accord risque de tomber à l'eau.

4. Part du contrat Du côté de la ministre de la Santé, on attend l'avis de la commission de planification. « Maggie De Block a rempli sa part du contrat en élaborant le cadastre des médecins », estime Els Cleemput, sa porte-parole. Et l'accord écrit réclamé par les doyens ? Il n'est pas à l'ordre du jour. Une sérénité que ne partage pas Jean-Claude Marcourt à propos du cadastre des praticiens. « Nous sommes en février 2016, et il n'y a toujours rien... », a-t-il grincé. Entre ces deux-là, le courant ne passe décidément pas... ■

Un lissage qui divise

Les quotas de numéros Inami sont fixés plusieurs années, jusqu'en 2020. Plus de 3 000 étudiants en médecine seront excédentaires par rapport aux quotas disponibles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour Maggie De Block, il est impératif de compenser ces surquotas en lissant - c'est-à-dire en revoyant à la baisse - ceux attribués aux promotions qui sortiront après 2020.

Du côté flamand, on parle d'une période de 5 ans « ce qui reviendrait à fermer toutes les facultés de médecine

francophones » s'insurge Marco Schetgen, doyen de l'ULB.

Maggie De Block table sur 10 ans. « Pendant cette période, on ne pourra former que des généralistes ». Une période de 15 ans serait plus acceptable pour les étudiants et les doyens.

Le ministre Marcourt a rappelé qu'il était fermement opposé à

l'ampleur du lissage négatif voulu par sa collègue fédérale. « Il est évident que l'application drastique d'un retour à l'équilibre du mécanisme de lissage mettrait en péril l'approvisionnement du corps médical en Fédération Wallonie-Bruxelles », a-t-il martelé, qualifiant le mécanisme actuel d'« hérésie ».